

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

AMENDEMENT

N ° AS804

présenté par

Mme Lorho, M. Bentz, M. Casterman, M. Monnier, Mme Sicard, Mme Dogor-Such et Mme Pollet

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.